# **VILLE DE BOUXWILLER**

67330

11/2015

# COPIE DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 décembre 2015

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élas : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 22 Procurations : 3

## **PRESENTS**

- \* M. JANUS Alain, Maire
- \* Mme ROTH Ruth, 2e Adjointe
- \* M. TOUSSAINT Daniel, 3e Adjoint
- \* M. LE GOFF Jean-Charles, 5e Adjoint
- \* M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM,
- \* M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- \* M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- \* Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- \* M. FATH Stéphane
- \* M. FRITSCH Daniel
- \* Mme GATAUX Nathalie
- \* Mme GOETZ Joëlle
- \* Mme HAMM Danielle
- \* M. HUMANN Marcel
- \* Mme JACKY Sylvie
- \* M. LANG Jérôme
- \* Mme MEHL Louisa
- \* M. MEYER Marc
- \* Mme ÖZDEMIR Fatma
- \* Mme REIXEL Anny
- \* Mme SCHWEITZER Laetitia
- \* Mme SIEFER Astride

# **MEMBRES ABSENTS EXCUSES**

- \* M. HEINTZ Marc, 1er Adjoint, procuration à M. JANUS Alain
- \* Mme LAPORTE Véronique, 4º Adjointe, procuration à Mme ROTH Ruth
- \* M. SUTTER Mathieu, procuration à M. TOUSSAINT Daniel
- \* M. VEIT Bernard

# **MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES**

\* Mme MEHL Elodie

# Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Anny Reixel est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

# Point 2: Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2015

Le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 novembre 2015.

Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## Point 3: Déclaration d'intention d'aliéner

### 1) Dossier N° 0037 : Immeuble 59, Grand'Rue à BOUXWILLER

- \* Section 8
- \* Parcelle N° 222
- \* Superficie totale : 0,86 are
- \* Prix de vente : 120 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

# 2) Dossier N° 0038: Immeuble 9, Rue des Seigneurs à BOUXWILLER

- \* Section 2
- \* Parcelle N° 52
- \* Superficie totale: 1,89 ares
- \* Prix de vente : 41 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

## 3) Dossier N° 0039 : Immeuble 5, Rue des Vignes à GRIESBACH-LE-BASTBERG

- \* Section 31
- \* Parcelle N° 170/57
- \* Superficie totale: 7,27 ares
- \* Prix de vente : 292 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

#### Point 4: Achat de terrain

Les héritiers de Mme Marthe Sprau sont propriétaires du terrain cadastré section 15 parcelle n° 200 d'une surface de 50,05 ares, situé dans le périmètre de protection rapproché des puits de captage d'eau potable du Bastberg.

Ces derniers ont proposé de vendre ce terrain à la Ville au prix habituellement pratiqué dans le périmètre de protection rapproché des puits de captage d'eau, de  $38 \in l'$ are (soit  $1901,90 \in l$ ).

Par 24 voix pour et une abstention (Marc Heintz), le Conseil Municipal décide d'acheter ce terrain au prix de 1 901,90 € et autorise le Maire à signer l'acte portant transfert de propriété.

# Point 5 : Ventilation des travaux en régie

Sur proposition de Daniel Toussaint, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'état des travaux effectués en régie pour l'année 2015 comme suit :

	TRAVAUX EN REGIE 2015								
Article	Chap	Opération	Fonction	Intitulé	Montant				
2128	040	182	822	Parking impasse du Blaireau - Couvertines et modifications sur portail bois	1 408,00 €				
21311	040	260	020	Archives Mairie - Eclairage	506,00€				
21318	040	134	32211	Musée du Pays de Hanau - Isolation chemin de ronde	836,00 €				
21318	040	235	324	Eglise protestante - Mise en place plancher de protection des cloches	3 061,68 €				
21318	040	254	0201	Atelier municipaux - Mise aux normes fosse atelier mécanique	2 542,50 €				
21312	040	261	2124	Ecole Riedheim - Mise aux normes PMR, découpe chaine d'angle et déplacement ventilation	1 848,00 €				
21318	040	286	712	Sommellerie - Peinture, revêtement de sol,	5 192,00 €				
2151	040	182	822	Voirie communale - Zone 30 école élémentaire, zone bleue,)	4 631,00 €				
2152	040	182	821	Barrière de sécurité à Imbsheim	4 438,60 €				
2152	040	319	821	Signalisation urbaine, potelets et bornes	5 667,00 €				
21568	040		113	Installations poteaux d'incendie	2 194,00 €				
2184	040		4124	Club House Foot - Placard pour adoucisseur magnétique	484,00 €				
2188	040		8233	Création de figurines de Pâques	5 388,23 €				
TOTAL									

# Point 6 : Décisions modificatives

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les décisions modificatives suivantes :

# DECISION MODIFICATIVE N°3 Ville de Bouxwiller

Régularisation crédits								
Frais études école élémentaire, logiciels, gare routière, cautions								
Article	Chap.	Op.	Fonct.	Libellé	Dépenses	Recettes		
2031	20	263	2121	Frais études	9 000,00			
2051	20		020	Concessions et droits similaires	11 220,00			
2051	20		330	Concessions et droits similaires	580,00			
2111	21		01	Terrains nus	-11 800,00			
2128	21	340	822	Autres agencements et aménagements de terrains	184 000,00			
2151	21	182	822	Réseaux de voirie	-10 000,00			
					-184			
2151	21	340	822	Réseaux de voirie	000,00			
275	27		0201	Dépôts et cautionnement versés	1 000,00			
		0,00	0,00					
Convention de mandat gare routière								
Article	Chap.	Op.	Fonct.	Libellé	Dépenses	Recettes		
458121	45	340	8141	Opérations sous mandat - Dépenses	22 500,00			
458212	45	340	8141	Opérations sous mandat - Recettes		22 500,00		
TOTAL 22 500,00						500,00		

# DECISION MODIFICATIVE N°2 EAU

Maîtrise d'œuvre réservoir d'eau							
Art.	Chap.	Opéra.	Libellé	Dépenses	Recettes		
2158	21	E19	Autres installations, matériel et outillage techniques	8 070,00			
2762	27		Créances sur transfert de droits à déduction de TVA		1 345,00		
1641	16		Emprunt en €uros		6 725,00		
2762	041	E11	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	1 345,00			
2158	041	E11	Autres installations, matériel et outillage techniques		1 345,00		
		9 415,00	9 415,00				

# Point 7 : Tarif des temps d'activités péri-éducatives

Par 24 voix pour et une contre (Danielle Hamm), le Conseil Municipal fixe le tarif des activités péri-éducatives à :

- 4 euros pour le premier enfant (pour une séance d'une heure trente),
- 3 euros à partir du 2<sup>e</sup> enfant.

# <u>Point 8 : Approbation des conventions relatives aux missions retenues de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique</u>

La commune de Bouxwiller a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 21 mai 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 La tenue des diverses listes électorales,
- 6 L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

La commune souhaite dans un premier temps solliciter les services de l'ATIP pour l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté ses modalités d'intervention relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes. Concernant l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme, il est précisé que :

- en application de l'article 2 des statuts, et de de l'article R 423-15 du Code de l'urbanisme, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
- la prise en charge de cette mission est réalisée dans le cadre des modalités prévues par une convention qui sera présentée en séance,
- dans ce cadre, l'ATIP apporte son concours pour la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés dans les conditions prévues à la convention à savoir l'instruction réglementaire des demandes, l'examen de leurs recevabilités et la préparation des décisions,

- le concours apporté par l'ATIP donne lieu à une contribution fixée par habitant et par an dont le montant est déterminé par délibération du Comité syndical. Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année n est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année n (recensement population totale),
- en cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet du service,
- pour 2016 la contribution est fixée à 2 € par habitant et par an.

# A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- autorise le Maire à signer la convention relative à l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme (qui reprend les conditions énoncées ci-dessus et est jointe à la présente),
- prend acte du montant de la contribution 2016 fixée par le comité syndical de l'ATIP afférente à cette mission à savoir 2 € par habitant et par an.

# Point 9: Subvention Groupe folklorique

Le Groupe Folklorique du Pays de Hanau a effectué des dépenses d'investissement en 2014 à hauteur de 4 301,68 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser au Groupe Folklorique du Pays de Hanau une subvention d'investissement de 430 €.

#### Point 10: Subvention APP de Bouxwiller

L'APP de Bouxwiller a effectué des dépenses d'investissement en 2015 à hauteur de 3 420 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à l'APP de Bouxwiller une subvention d'investissement de 342 €.

VU, la secrétaire de séance